

OPTION	PREMIER DEGRE DIFFERENCIE	1 D – 2 D
---------------	----------------------------------	------------------

DEGRE 1^{er} degré différencié

CONDITIONS D'ACCES

La 1^{ère} année est ouverte à tous les élèves qui n'ont pas obtenu le CEB (Certificat d'Etudes de Base) à l'issue de leur scolarité primaire. Elle est également accessible à l'élève qui aura atteint l'âge de 12 ans au plus tard le 31 décembre de l'année d'inscription ou fréquenté une 6^{ème} année primaire.

La 2^{ème} année est accessible aux élèves qui ont terminé une 1^{ère} année différenciée et qui n'ont pas réussi l'épreuve externe afin d'obtenir le CEB.

SUITES LOGIQUES

Après la 1^{ère} année, une deuxième différenciée ou première commune.
Après la 2^{ème} année, une deuxième commune, supplémentaire ou une troisième année définie par le conseil de classe en fonction du profil et des résultats de l'élève.

GRILLE HORAIRE	Formation commune	1^{ère} D	2^{ème} D
	Education physique	3	3
Français	6	6	
Mathématiques	4	4	
Education artistique	2	2	
Anglais	2	2	
Sciences	2	2	
Religion catholique	2	2	
Etude du milieu	2	2	
	Education par la technologie	(9h au choix)	
	Métal	0/3	0/3
	Bois	0/3	0/3
	Electricité	0/3	0/3
	Métiers de l'alimentation (cuisine)	0/3	0/3
	Travaux sur ordinateur	0/3	0/3

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La 1^{ère} année du degré différencié vise à réconcilier l'élève avec son milieu scolaire. Une équipe très motivée d'enseignant(e)s prête une attention toute particulière aux besoins affectifs et pédagogiques des enfants.

Au terme de cette année, les élèves présenteront l'épreuve externe afin d'obtenir le Certificat d'Etudes de Base (CEB). Deux scénarios sont possibles:

- en cas de réussite, le passage est obligatoire vers la première année commune;
- en cas d'échec, l'élève est orienté vers une deuxième différenciée.

La 2^{ème} année du degré différencié est la poursuite de la 1^{ère} avec les mêmes objectifs: la maîtrise des compétences à 12 ans. Les élèves présenteront l'épreuve externe en fin d'année afin d'obtenir le CEB. En fonction des résultats, l'élève sera orienté vers une deuxième ou troisième année.

Un PIA construit par et pour l'élève rend celui-ci acteur de son projet et de ses progrès. Il génère un dialogue régulier entre les membres du conseil de classe, l'élève et ses parents.

IMPLANTATIONS Arlon et Athus (rue Luttgens)